

Duplicata

## RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU  
TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE LIMOGES

18 PLACE WINSTON CHURCHILL (B.P.3130)  
87031 LIMOGES CEDEX  
TEL : 05.55.34.60.75  
MINITEL : 3617 INFOGREFFE - www.infogrefe.fr

NORISKO EQUIPEMENTS  
RUE STUART MILL  
ZONE INDUSTRIELLE DE MAGRE  
87000 LIMOGES

V/REF :

N/REF : 2000 B 402 / 2006-A-2594

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE LIMOGES certifie qu'il a reçu le 03/10/2006,

P.V. des décisions de l'associé unique du 15/06/2005  
- NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL

Concernant la société

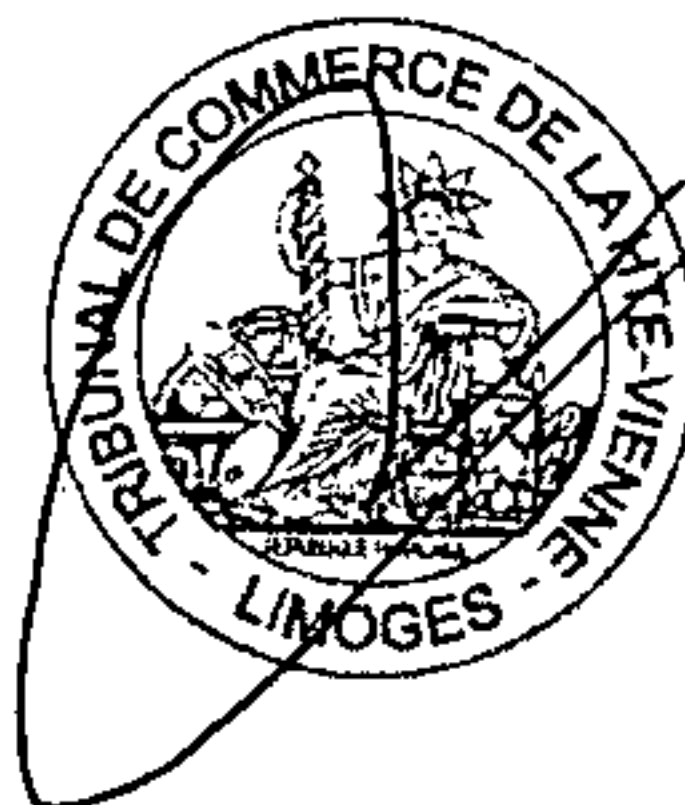
NORISKO EQUIPEMENTS  
Société par actions simplifiée  
RUE STUART MILL  
ZONE INDUSTRIELLE DE MAGRE  
87000 LIMOGES

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2006-A-2594 le 03/10/2006

R.C.S. LIMOGES 433 250 834 (2000 B 402)

Fait à LIMOGES le 03/10/2006,

Le Greffier



**NORISKO EQUIPEMENTS SAS**  
Société par actions simplifiée au capital de 6 000 000 €  
Siège Social : Zone Industrielle du Magré - rue Stuart Mill - 87000 LIMOGES  
SIREN 433 250 834 RCS LIMOGES

certifié conforme  
à l'original  
P. Nank THON A

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**  
**DE L'ASSOCIEE UNIQUE**  
**EN DATE 15 JUIN 2005**

L'an deux mil cinq, le 15 juin, à LIMOGES (87000), 19 rue Stuart Mill, ZI du Magré.

Le soussigné **Philippe GUIBERT**, agissant en qualité de **Président du Directoire de la société NORISKO SA**, société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 977 727,84 €, dont le siège social est situé ZI de Magré, rue Stuart Mill, 87000 LIMOGES, immatriculée sous le numéro SIREN 692 026 693 RCS LIMOGES, **associée unique et Présidente de la société NORISKO EQUIPEMENTS**, société par actions simplifiée, au capital de 6 000 000 €,

**A pris les décisions suivantes :**

**PREMIERE DECISION**

L'Associée unique décide de nommer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, pour une durée indéterminée en qualité de Directeur Général de la société, Monsieur Pierre BONTE demeurant à AMIENS (80000) – 5 bis rue Saint-Fuscien.

Monsieur Pierre BONTE exercera son mandat dans les conditions définies ci-après :

1) **Pouvoirs :**

En sa qualité de Directeur Général, Monsieur Pierre BONTE disposera des mêmes pouvoirs que le Président tant sur le plan interne que vis-à-vis des tiers.

.../...

Monsieur Pierre BONTE accepte les fonctions de Directeur Général et confirme qu'il remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts.

**DEUXIEME DECISION**

L'Associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès verbal pour remplir toutes formalités de droit.

.../...